

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 4515**

Intitulé

Consultant en ressources humaines

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Conservatoire national des arts et métiers	Administrateur(trice) général(e) du CNAM, Administrateur général

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

333p Organisation et administration de services et de centres de formation

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les consultants ressources humaines réalisent des interventions de conseil visant à mettre en œuvre les pratiques du management par les compétences au sein d'organisations privées et publiques.

Il réalise les activités suivantes:

- Conseiller des directions générales ou des directions de ressources humaines sur les évolutions souhaitables de l'organisation, des pratiques managériales et des processus de GRH.
- Concevoir et piloter des projets d'accompagnement des changements organisationnels en vue de la mise en œuvre de la gestion par les compétences.
- Elaborer et implanter méthodes et outils de management par les compétences.
- Elaborer une offre de service, des propositions d'interventions conseil
- Manager un projet, un service, une équipe

Le titulaire est capable de :

- 1- Réaliser des diagnostics organisationnels et managériaux
- 2- Elaborer des propositions d'évolutions à moyen, long termes, les décliner en plans d'actions de gestion des ressources humaines et de formation ; préconiser la solution la mieux adaptée à la stratégie de l'entreprise en tenant compte des contraintes de production et en respectant les règles de négociation sociale en vigueur
- 3- Elaborer des scénarios de changement et préconiser la solution la mieux adaptée à la stratégie de l'entreprise
- 4- Analyser les activités et les compétences et identifier des différentiels de compétences individuels ou collectifs
- 5- Réaliser l'ingénierie de dispositifs complexes de développement des compétences
- 6- Maîtriser les techniques et méthodes de la gestion de projet

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur

Ces consultants sont employés par des cabinets ou créent leur propre structure de conseil. Ils peuvent également travailler dans des organisations publiques ou privées dans les services attachés aux directions générales ou dans les directions des ressources humaines.

Consultant en ressources humaines, conseiller en formation, conseil en organisation, responsable RH, responsable d'organisme de formation, de cabinet conseil

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1503 : Management des ressources humaines

M1403 : Études et perspectives socio-économiques

K2101 : Conseil en formation

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Gestion des compétences : production d'un mémoire d'analyse de pratique

Organisation, management : production d'un mémoire d'analyse de pratique

Développement RH à l'international et management interculturel : rédaction d'une note de synthèse

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	
En contrat d'apprentissage	X	

Après un parcours de formation continue	X	Le jury est composé de 5 membres : - Le président de MCVA - Un formateur responsable de la filière de formation - Le directeur du mémoire professionnel (un professionnel externe) - Deux personnalités externes choisies selon le domaine d'application professionnelle choisi par le candidat
En contrat de professionnalisation	X	Idem
Par candidature individuelle	X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Le Président (représentant de l'Administrateur général), 4 enseignants du pôle, 2 professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 16 février 2006 publié au Journal Officiel du 5 mars 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, avec effet au 5 mars 2006, jusqu'au 5 mars 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 30 mars 2010 publié au Journal Officiel du 10 avril 2010 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Consultant en ressources humaines" avec effet au 10 avril 2010, jusqu'au 10 avril 2013.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Arrêté du 3 octobre 2002 publié au Journal Officiel du 12 octobre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. L'homologation prend effet à compter du 1er janvier 1985 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Arrêté du 23 juin 1998 publié au Journal Officiel du 07 juillet 1998 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 4 février 1993 publié au Journal Officiel du 12 février 1993 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Homologation depuis 1985, sous l'intitulé 'Cadre de la fonction formation'

Pour plus d'informations

Statistiques :

plus de 6 par an

Autres sources d'information :

<http://www.cnam.fr/mcva/equipe/>

<http://www.cnam.fr>

Lieu(x) de certification :

CNAM

292, rue Saint Martin

75003 Paris

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

CNAM - MCVA case 235

2 rue Conté

75003 PARIS

CRA Toulouse Midi-Pyrénées

Historique de la certification :

Ancien libellé : 'Cadre de la fonction formation' (Arrêté du 4 février 1993 publié au Journal Officiel du 12 février 1993)

Certification précédente : Cadre de la fonction formation (CNAM) (fiche incomplète)